

Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean

Projet de minicentrale hydroélectrique à Val-Jalbert

Séance d'information et de consultation

Tenue à la Salle communautaire
de Chambord

Le 28 février 2011

Compte rendu

par :



1325, av. Charles-Huot
C.P. 42008, succ. Saint-Louis
Québec (Québec)
G1W 4Y3

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|----------|--|-----------|
| 1 | ACCUEIL DES PARTICIPANTS | 1 |
| 2 | PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE COMMUNAUTAIRE DU LAC-SAINT-JEAN | 1 |
| 3 | PRÉSENTATION DU PROJET | 2 |
| 4 | PRÉSENTATION DU PROCESSUS D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE..... | 2 |
| 5 | PRÉSENTATION DU PROCESSUS DE PRÉCONSULTATION..... | 2 |
| 6 | ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANTS..... | 3 |
| 7 | PAUSE..... | 6 |
| 8 | FIN DE LA RENCONTRE..... | 13 |

ANNEXES

| | |
|----------|-------------------------|
| ANNEXE 1 | Liste des participants |
| ANNEXE 2 | Ordre du jour |
| ANNEXE 3 | Présentation PowerPoint |

1 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Début de la rencontre : 19 h 10

M. André Delisle, animateur de la séance, souhaite la bienvenue aux participants. Il présente l'ordre du jour et explique aux participants le déroulement de la soirée. La liste des présences et l'ordre du jour sont présentés aux annexes 1 et 2. La présentation PowerPoint se trouve à l'annexe 3. Il cède ensuite la parole à M. Denis Taillon, porte-parole et président du conseil d'administration de la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean (ci-après la Société).

M. Taillon souhaite la bienvenue et remercie les gens de s'être déplacés pour la rencontre. Il fait état de l'importance de l'acceptabilité sociale pour les projets de la Société.

Il présente ensuite les représentants de la Société qui interviendront au cours de la séance d'information, soit Mme Linda Langlais, directrice générale, et M. Marc Morin, coordonnateur des études environnementales.

Il souligne la présence de M. le maire de Chambord, Gérard Savard, et adresse ses salutations à tous les maires, conseillers municipaux et conseillers des MRC et du Conseil des Montagnais présents. Il mentionne que M. Bernard Généreux s'excuse de ne pas pouvoir être présent pour l'activité.

M. Taillon note que la Société s'était présentée devant les citoyens en octobre 2009 et que son projet avait alors reçu un appui sans équivoque. Il mentionne qu'à l'occasion du processus de préconsultation qui s'amorce, la Société entend respecter les engagements qu'elle avait alors pris.

M. Delisle mentionne qu'à la suite de la présentation du projet par les représentants de la Société, une période d'échanges avec les participants permettra à ces derniers de poser leurs questions et exprimer leurs préoccupations et qu'il leur sera ensuite possible de s'inscrire aux ateliers thématiques concernant le projet qui auront lieu dans les prochaines semaines.

2 PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE COMMUNAUTAIRE DU LAC-SAINT-JEAN

M. Taillon présente l'organisme de la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean. Il présente les trois partenaires et décrit de quelle façon la nature publique des projets permet de générer des retombées tangibles pour la collectivité. Il aborde aussi la mission, la vision et les objectifs de la Société, soit le respect des principes de développement durable, la liaison communautaire et la transparence dans la communication des enjeux.

3 PRÉSENTATION DU PROJET

M. Taillon présente les grandes lignes du projet de minicentrale hydroélectrique à Val-Jalbert ainsi que la façon dont celui-ci s'intègre dans les orientations énergétiques gouvernementales. Il aborde chacune des principales préoccupations identifiées lors des activités d'information et de consultation tenues en 2009.

4 PRÉSENTATION DU PROCESSUS D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

M. Taillon présente brièvement l'étude d'impact sur l'environnement en cours de réalisation. Celle-ci s'intègre dans un plus large processus d'évaluation environnementale.

5 PRÉSENTATION DU PROCESSUS DE PRÉCONSULTATION

M. Taillon explique en détail le processus de préconsultation, ainsi que les objectifs visés par la Société dans cette démarche. Il présente aussi le calendrier proposé des activités.

6 ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

M. Delisle invite les participants à poser leurs questions et à donner leurs commentaires et suggestions sur le projet pour une période de vingt minutes, avant de passer à la pause. Il leur mentionne que pour le bon déroulement et la prise de notes, il serait préférable que chacun des intervenants se présente et nomme son organisme d'appartenance, le cas échéant.

| Intervenant 1 | |
|--|---|
| QUESTIONS OU COMMENTAIRES | RÉPONSES |
| <i>J'ai une préoccupation quant au forage prévu. Pourquoi le projet ne se fait-il pas au même endroit qu'autrefois? Il serait alors possible d'utiliser le même type de canalisations et d'infrastructures. On pourrait ainsi mieux respecter le patrimoine naturel.</i> | <p>Dans l'étude d'impact, nous illustrerons trois scénarios d'aménagement que nous avons envisagé. Celui-ci en faisait partie.</p> <p>Nous n'avons pas retenu cette possibilité, car la rivière a un débit régularisé. Son débit en hiver ne correspond pas au débit naturel d'une rivière.</p> <p>Un barrage à l'endroit où était situé l'ancien barrage poserait problème, car il serait situé en aval de rapides. Ces rapides forment en hiver du frasil, soit des morceaux de glace qui collent et qui bouchent les grilles.</p> <p>À l'époque, les débits étaient moins importants en hiver, puisque la rivière n'était pas régularisée. Les études de glace nous démontrent qu'il est désavantageux de positionner une prise d'eau en aval d'une chute ou d'un rapide.</p> <p>Nous avons aussi envisagé de situer le barrage entre la chute Ouiatchouan et la chute Maligne. Dans ce cas, toutefois, la chute Maligne aurait été ennoyée.</p> |
| <i>Vous parlez d'intégration à la vocation touristique de Val-Jalbert et d'interprétation de l'hydroélectricité. Pourtant, le projet donne l'impression que vous tentez de cacher vos activités. C'est un peu contradictoire.</i> | <p>Nous prenons bonne note de votre commentaire.</p> |

| Intervenant 2 | |
|--|---|
| QUESTIONS OU COMMENTAIRES | RÉPONSES |
| <p><i>J'aimerais savoir si vous avez prévu des mesures d'atténuation pour les impacts liés à la phase de construction. Des dommages ont déjà été causés lors de la construction du chemin du côté du camping. La forêt y a été saccagée, des arbres ont été coupés de chaque côté. Étant donné que le passé est garant de l'avenir, doit-on s'attendre aux mêmes dommages lors de la construction?</i></p> | <p>Faites-vous référence au sentier qui a été aménagé entre le camping et le sentier Ouiatchouan?</p> |
| <p><i>Je fais référence à ce qui a été saccagé sur une longueur de 1,5 à 2 kilomètres. L'été, les traces en sont encore très visibles. Cela m'inquiète beaucoup.</i></p> | <p>Des programmes de suivi et de surveillance seront mis en place lors de la construction. Nous aborderons plus précisément les mesures d'atténuation dans le cadre du deuxième atelier thématique.</p> |
| <p><i>Quelle est la période pendant laquelle le débit esthétique de 7 mètres cubes par seconde sera maintenu?</i></p> | <p>L'entente convenue avec la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert fait état d'une période s'étendant de la mi-mai à la mi-octobre. À l'intérieur de cette période, un certain nombre d'heures a été déterminé où le débit esthétique sera respecté.</p> <p>Pour faire fonctionner la minicentrale, il faudra de 3 à 4 mètres cubes par seconde au-dessus du débit esthétique. Ainsi, lorsqu'un débit de 8, 9 ou 10 mètres cubes par seconde s'écoulera, la minicentrale ne pourra pas produire d'énergie. Ce n'est qu'à partir de 11 ou 12 mètres cubes par seconde que l'on commencera à détourner l'eau pour produire de l'énergie.</p> |
| <p><i>Quel sera le débit dans la chute entre octobre et mai?</i></p> | <p>Entre octobre et mai, ce sera le débit écologique qui sera maintenu dans la chute. Toutefois, lorsque le débit de la rivière excédera 19,5 mètres cubes par seconde, le surplus sera dévié vers la chute.</p> |
| <p><i>J'aimerais voir une simulation visuelle de la chute en hiver, avec le débit écologique.</i></p> | <p>Je note votre demande. Je vous invite aussi à participer aux ateliers thématiques, où nous traiterons en détail des débits esthétique et écologique.</p> |

| Intervenant 3 | |
|---|--|
| QUESTIONS OU COMMENTAIRES | RÉPONSES |
| <p><i>Pourquoi les surplus sont-ils partagés de cette manière entre les quatre partenaires? Pourquoi le Conseil des Montagnais reçoit-il plus de 40 % des surplus? Cet argent ne pourra pas servir au développement de Val-Jalbert.</i></p> | <p>Nous respectons la logique d'investissement où chaque partenaire doit fournir un certain montant et où les surplus sont retournés aux partenaires en fonction de leur investissement initial.</p> <p>L'entente qui sera prise quant à l'utilisation des droits fonciers représentera un revenu pour Val-Jalbert. Les surplus, toutefois, seront répartis entre les investisseurs.</p> |
| <p><i>Comment se fait-il que la part d'investissement du Conseil des Montagnais représente 40 % alors que la part des autres partenaires est significativement inférieure? Les autres partenaires n'avaient-ils pas la possibilité d'investir autant eux aussi?</i></p> | <p>Cette entente est profitable à tous, notamment car elle permet de réaliser les projets. Nous avons opté pour une formule où tous sont gagnants.</p> <p>Il ne peut être que positif que le Conseil des Montagnais puisse investir jusqu'à 45 %. Les MRC investissent ainsi une part équivalente.</p> |
| <p><i>En 1994, le promoteur d'un projet semblable disait pouvoir assurer un débit de 4 mètres cubes par seconde dans la chute. Comment pouvez-vous assurer que le débit d'eau garanti s'y écoulera bel et bien?</i></p> | <p>Lorsque l'on parle d'un débit esthétique garanti, ce n'est évidemment que lorsqu'il est disponible dans la rivière. Si la valeur du débit naturel est moindre que le débit esthétique, le barrage laisse l'eau s'écouler.</p> <p>En juin, la minicentrale produira de l'énergie tout en conservant le débit esthétique. Plus l'été avancera, moins l'on produira d'énergie. Le débit esthétique primera sur la production énergétique tout au long de la période touristique.</p> <p>Un ouvrage au fil de l'eau fait en sorte que l'on prend l'eau si elle est disponible en quantité suffisante, et on la laisse s'écouler dans le cas contraire.</p> <p>M. Delisle souligne que l'on ne peut donc pas garantir un débit lorsqu'il n'est pas disponible naturellement.</p> |

| Intervenant 4 | |
|--|--|
| QUESTIONS OU COMMENTAIRES | RÉPONSES |
| <i>La MRC a-t-elle un pouvoir d'emprunt? N'est-ce pas les municipalités, en fin de compte, qui devront emprunter pour réaliser ce projet? Elles devront dans ce cas tenir un registre, n'est-ce pas?</i> | <p>Au départ, la Société a analysé différents scénarios de financement. Nous avons considéré la possibilité d'avoir recours à un financement classique, soit une équité représentant la somme des infrastructures et une somme additionnelle injectée.</p> <p>La possibilité d'un emprunt offrait toutefois des avantages économiques importants. Il y avait un différentiel de 4 à 5 % en transigeant avec le Ministère des Finances et le MAMROT. Cela représentait une économie d'environ un million par année.</p> |
| <i>La municipalité de Chambord devra emprunter une somme de cinq millions, en plus de sa quote-part pour la MRC du Domaine-du-Roy.</i> | <p>Il est normal d'être préoccupé par le fait que les projets de la Société puissent se traduire en un endettement municipal. Toutefois, ce ne sera pas le cas. Nous empruntons pour générer un revenu et pourrions donc escompter un montant quant à la dette. En fin de compte, le projet n'aura pas d'impact sur l'endettement municipal.</p> |
| <i>Il n'y aura donc pas d'impact sur le compte de taxes des citoyens?</i> | <p>Non, il n'y aura pas d'impact sur le compte de taxes des citoyens.</p> |

7 PAUSE

M. Delisle invite les participants à revenir après une pause d'une quinzaine de minutes pour une période d'échanges. Il leur rappelle également la possibilité qu'ils ont de s'inscrire aux deux ateliers thématiques à venir.

| Intervenant 5 | |
|--|---|
| QUESTIONS OU COMMENTAIRES | RÉPONSES |
| <p><i>Nous savons maintenant que tout projet s'inscrit dans une dynamique planétaire. Les médias nous permettent de comprendre les enjeux liés aux changements climatiques et à la consommation de pétrole, par exemple. La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, par son mode de vie, est directement concernée par ces enjeux.</i></p> <p><i>En tant que directeur général de la MRC Domaine-du-Roy, vous engagez-vous à allouer des fonds afin de favoriser les initiatives pour diminuer la dépendance au pétrole, par des projets de transport en commun, par exemple?</i></p> | <p>Un mode de transport alternatif nommé Allo-transport est déjà mis en place dans le comté de Roberval. Il s'agit d'un système de covoiturage supporté par la MRC Domaine-du-Roy.</p> |
| <p><i>L'argent dégagé par ce projet sera-t-il investi dans Allo-transport?</i></p> | <p>Les surplus seront partagés entre les partenaires. Chacun d'entre eux créera un fonds dédié et développera les caractéristiques de son propre fonds. On pourra ainsi s'adresser aux partenaires pour le développement de projets.</p> |
| <p><i>On parle d'un projet public sous le contrôle des communautés. Dans ce cas, pourquoi la Société n'est-elle pas assujettie à la Loi sur l'accès à l'information? Des projets controversés comme ceux de Shannon, Sainte-Ursule et Aumont ont révélé des processus controversés, comme du fractionnement illégal de contrat. Pourquoi ne pas être tout à fait transparents, en prenant une structure coopérative, par exemple?</i></p> | <p>L'octroi des mandats et les processus d'appel d'offres sont les mêmes pour la Société que pour les municipalités. Ces processus sont publics et apparaissent dans le journal. La partie qualitative est appréciée en premier lieu, puis les coûts sont évalués de façon ouverte et transparente. Il n'y a pas d'octroi de mandats d'importance de gré à gré.</p> |
| <p><i>Dans le milieu universitaire, l'habitude est de partager les connaissances plutôt que de les entourer d'un secret professionnel. Est-ce qu'on ne donnerait pas plus au milieu dans une structure coopérative?</i></p> | <p>Des informations vous ont-elles été refusées jusqu'à maintenant?</p> |
| <p><i>J'ai demandé à voir les états financiers et les états des revenus, tant pour la Société que pour la société en commandite qui sera créée.</i></p> | <p>Nous n'aurons aucun problème à vous fournir ces données, il s'agit de fonds publics.</p> |

| | |
|--|---|
| <p><i>Normalement, l'étude d'impact sur l'environnement n'est rendue publique qu'au moment de l'examen public du BAPE. Ne serait-il pas possible de la rendre disponible avant, afin de mieux préparer les citoyens?</i></p> | <p>Nous vous invitons à participer aux ateliers thématiques, dans le cadre desquels l'essentiel du contenu de l'étude d'impact sera présenté.</p> <p>Pour ce qui est de rendre l'étude publique plus rapidement, il n'y a malheureusement que le ministre qui ait l'autorité de la rendre publique.</p> |
| <p><i>Qu'en sera-t-il de l'accès au site de Val-Jalbert pendant la saison hivernale? J'y allais fréquemment en hiver. Depuis que le site appartient à la MRC, nous avons moins accès au site à cette période. Le tourisme d'hiver est-il une avenue qui pourrait être envisagée?</i></p> | <p>La Société ne peut pas se prononcer sur les choix de la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert. Nous partagerons cette question avec eux.</p> <p>Le projet que nous proposons ne handicapera toutefois pas les visions que pourrait développer Val-Jalbert.</p> |

| Intervenant 6 | |
|---|--|
| QUESTIONS OU COMMENTAIRES | RÉPONSES |
| <i>Combien cela prend-il de temps pour que l'eau qui est libérée au lac des Commissaires rejoigne la chute Ouiatchouan?</i> | Lorsque nous avons pris les photos nécessaires à la réalisation des simulations visuelles, nous avons pu remarquer un décalage d'un jour et demi à deux jours entre le lac des Commissaires et la chute Ouiatchouan. |
| <i>Avez-vous envisagé de vous servir du barrage du lac des Commissaires pour optimiser la production d'énergie?</i> | En effet, une optimisation de la gestion des débits serait possible sur le plan technique. Toutefois, nous ne voulons pas transformer le mode de gestion du lac, car il répond présentement à de nombreux critères liés au récréotourisme. |

| Intervenant 7 | |
|---|--|
| QUESTIONS OU COMMENTAIRES | RÉPONSES |
| <i>Quelle est la hauteur du barrage?</i> | Le barrage a une hauteur de 1,5 mètre. Il rehaussera le niveau de l'eau de 1,2 mètre. |
| <i>Il y a présentement un sentier pédestre près des vestiges du vieux Moulin. Si, à la suite d'une erreur de calcul, un débordement de la rivière survient et qu'elle inonde le sentier, qui sera responsable de son réaménagement?</i> | Au Québec, le propriétaire d'un barrage est responsable des conséquences de son barrage. C'est donc la Société qui s'en chargera. |
| <i>Le barrage du lac des Commissaires produit-il de l'électricité?</i> | Non, puisqu'il n'a pas une hauteur suffisante. Pour produire de l'hydroélectricité, il faut un certain débit et une chute. Le lac des Commissaires ne possède pas une hauteur suffisante pour produire de l'électricité. |

| Intervenant 8 | |
|--|---|
| QUESTIONS OU COMMENTAIRES | RÉPONSES |
| <i>L'entente que vous avez conclue entre les partenaires n'est pas paritaire. Les autochtones pourraient revendiquer le droit d'investir une part équivalente à 50 %. Dans ce cas, vous perdriez votre pouvoir de négociation.</i> | Ce n'est pas la dynamique de l'entente qui a prévalu. En effet, les discussions entre les partenaires se sont déroulées dans une perspective d'entraide, de collaboration et de support, et non de rapport de force. |
| <i>À quel prix l'électricité produite est-elle vendue à Hydro-Québec?</i> | Hydro-Québec a déjà défini ces encadrements. Le taux convenu est de 7,5 sous par kilowatt-heure, avec une augmentation annuelle de 2,5 %. |
| <i>Cette électricité servira-t-elle à fournir les maisons de la région?</i> | L'électricité ne sera pas nécessairement distribuée dans la région. Elle se retrouvera sur le réseau et Hydro-Québec décidera de son utilisation future. |
| <i>Si cette électricité est vendue au Québec, à quel prix l'est-elle?</i> | Cette information n'est pas disponible. |
| <i>Si cette électricité est vendue aux États-Unis, à quel prix l'est-elle?</i> | Cette information n'est pas disponible. |
| <i>A-t-on réellement besoin de cette électricité?</i> | Dans la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015, on identifie le besoin de développer de nouveaux potentiels et on offre la possibilité d'explorer la filière communautaire. Il s'agit d'une opportunité intéressante qu'on ne veut pas laisser passer. |

| Intervenant 9 | |
|---|---|
| QUESTIONS OU COMMENTAIRES | RÉPONSES |
| <i>Le projet proposé est-il à la fine pointe des technologies présentement disponibles? Pourra-t-il se positionner comme chef de file dans le domaine des minicentrales hydroélectriques?</i> | Le génie civil étant une vieille science, la qualité des projets est plutôt jugée en termes d'intégration au milieu. |
| <i>Le projet a-t-il une longueur d'avance sur les autres projets similaires au Québec?</i> | Nous sommes à l'affût des innovations qui émergent sur le marché. Nous choisissons les infrastructures les plus fiables, surtout au niveau des contrôles. |

| Intervenant 10 | |
|--|---|
| QUESTIONS OU COMMENTAIRES | RÉPONSES |
| <i>Le coût estimé du projet est de 53,3 millions de dollars. Quel est le maximum qui pourrait être atteint en termes de dépassements de coûts.</i> | Nous comprenons le sens de votre question. Nous ferons l'exercice afin de vous fournir cette valeur. |
| <i>Vous dites vouloir favoriser l'investissement local. Quelles mesures particulières prendrez-vous pour favoriser l'achat local.</i> | Nous définissons présentement un Plan de maximisation des retombées locales. Il comprendra de nombreuses mesures. Par exemple, nous travaillerons en amont afin d'informer les entreprises sur la nature des contrats. Aussi, lors des appels d'offres, un système de pointage permettra d'avantager les entreprises locales. |

8 FIN DE LA RENCONTRE

M. Taillon conclut en soulignant qu'il est très heureux de la participation à la soirée. Il souligne le lien de confiance qui s'est installé au fil du temps entre la Société et la population. Il invite les participants à s'inscrire aux ateliers thématiques.

M. Delisle remercie les participants de leur présence et de leur participation.

Vingt-quatre intervenants s'inscrivent sur place pour les ateliers thématiques.

Fin de la séance : 21 h15

Julie Malo-Sauvé
Rapporteuse

Annexe 1
Liste des participants

PRÉSENCES À LA SÉANCE D'INFORMATION DU 28 FÉVRIER 2011

Participants

Dany Bouchard, Corporation du Parc régional de Val-Jalbert
Robert Houle, ARVC
Diane Hudon, musée du Cheddar
Robin Doré,
Annie Fortin, CLD du Domaine-du-Roy
Serge Taillon, SEBR
Dany Girard, Dany Girard Inc.
Jean-Christophe Pagé, Au diable vos vers
Mario Asselin, citoyen de Saint-Prime
Gérard Savard, municipalité de Chambord
Rock Gagnon, citoyen de Chambord
Lisette Paradis, citoyenne de Chambord
Camille Brassard, municipalité de Chambord
Françoise Lapointe, citoyenne de Chambord
Marc Deschênes, municipalité de Chambord
Céline Poitras, citoyenne de Chambord
François Caron, citoyen de Roberval
Luc Chiasson, Conseil régional de l'environnement et du développement durable
du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CREDD)
André Caron, citoyen de Chambord
Jérôme Launière, citoyen de Mashteuiatsh
Normand Roy, citoyen de Saint-Prime
Marc St-Hilaire, Le Quotidien
Raymond Laroche, citoyen de Chambord
Gaston Vallée, citoyen de Chambord
Suzanne Vallée, citoyenne de Chambord
Donald Bonneau, citoyen de Chambord
Mario Gagnon, citoyen de Chambord
Jacques Dion, Ville de Roberval
Claude Laroche, citoyen de Roberval
Gaston Lachance, CLD Domaine-du-Roy
Marie-Claude Verschelden, CLD Domaine-du-Roy
Gilbert Meunier, citoyen de Chambord
Sylvie Tremblay, citoyenne de Chambord
Jocelyn Audet, Club Passe-Partout
André Poitras, Club Passe-Partout
Daniel Migneault, Étoile du Lac
Réjean Delaunière, citoyen de Chambord
Mario Roy, citoyen de Saint-Prime
Olivier Bouchard-Lamontagne, citoyen de Roberval
Robert Lapointe, citoyen de Chambord

Gilles Toulouse, citoyen de Sainte-Hedwidge
Rosaire Xavier, citoyen de Mashteuiatsh
Gilles Villeneuve, citoyen de Chambord
Michel Larouche, Ville de Roberval
Réal Tremblay, Club Passe-Partout et Club les amis du Lac
Louis Arcand, Planète 99,5
Éric Pelletier, citoyen de Chambord
Éric Tanguay, citoyen de Roberval
Tommy Tremblay, Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean
Camil Ouellet, citoyen de Saint-André
Jocelyn Desbiens, citoyen de Chambord
Robert Beauchesne, Corporation de développement
Marc Villeneuve, citoyen de Chambord
Gabriel Martel, citoyen de Saint-André
Marc Simard, citoyen de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix

Pour la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean

M. Denis Taillon, porte-parole et président du conseil d'administration
Mme Linda Langlais, directrice générale
M. Marc Morin, coordonnateur de l'étude d'impact
M. Alexandre Gauthier, agent de liaison communautaire
Mme Karine Paul, adjointe administrative

Pour *Transfert Environnement*

M. André Delisle, animateur
M. Cédric Bourgeois, rapporteur
Mme Julie Malo-Sauvé, rapporteuse

Annexe 2
Ordre du jour



PROJET DE MINICENTRALE HYDROÉLECTRIQUE À VAL-JALBERT

Séance publique d'information et de consultation
Lundi le 28 février 2011 à 19h

Salle communautaire de Chambord
72, boulevard de la Montagne

ORDRE DU JOUR

| | |
|-------|--|
| 18h30 | Accueil et identification |
| 19h | Ouverture par André Delisle, animateur |
| 19h05 | Mot de bienvenue par Denis Taillon, porte-parole et président du conseil d'administration |
| 19h10 | Présentation des représentants de la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean |
| 19h15 | Exposé sur le projet : <i>Projet de minicentrale hydroélectrique à Val-Jalbert, une évaluation environnementale participative</i> par Denis Taillon, porte-parole et président du conseil d'administration |
| 20h00 | Pause |
| 20h15 | Période d'échanges avec les participants |
| 21h30 | Inscription aux ateliers thématiques |

Annexe 3
Présentation PowerPoint



Plan de la présentation

- La Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean
- Le projet de minicentrale
- L'évaluation environnementale
- La préconsultation

La Société Pour le milieu, par le milieu

La Société

Des projets public à 100 %

Le projet

L'évaluation environnementale

Avec trois partenaires régionaux

- Le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean
- La MRC Maria-Chapdelaine
- La MRC Domaine-du-Roy

Les préconsultations

Des retombées tangibles pour la collectivité



La société perçue par la population

Notre mission

Utiliser l'énergie renouvelable comme levier de développement

La Société

- Favoriser le développement et la mise en œuvre des **potentiels énergétiques renouvelables** sur le territoire de ses partenaires

Le projet

L'évaluation environnementale

- Développer des projets **stimulant le développement économique local**

Les préconsultations

- Générer des revenus d'exploitation servant de **levier de développement économique**

Notre vision

Une approche communautaire et environnementale

La Société

Être un modèle d'organisme centré sur l'**acceptabilité sociale**

Le projet



L'évaluation environnementale

Les préconsultations

Pour mettre en œuvre cette vision, la Société adhère aux objectifs suivants :

- Le respect des principes du développement durable
- La liaison avec la communauté
- La transparence dans la communication des enjeux

Les projets

Intégrés et complémentaires au milieu

La Société

Les projets de minicentrales

Le projet

L'évaluation environnementale

Les préconsultations

La rivière Oujatchouan, à Val-Jalbert



La rivière Mistassini, dans le secteur de la 11^{ème} chute



La démarche

Des projets à la hauteur des exigences

- La Société
- Le projet
- L'évaluation environnementale
- Les consultations

- La stratégie énergétique du Québec 2006-2015**
 - Relancer et accélérer le développement de notre patrimoine hydroélectrique
 - Développer l'énergie éolienne, filière d'avenir
 - Utiliser l'énergie de façon plus efficace
 - Innover en énergie
- Programme d'achat par Hydro-Québec**
 - Les critères déterminants :
 - Appui du milieu
 - Projets communautaires et autochtones
 - Retombées locales

La démarche

L'appui du milieu



- La Société
- Le projet
- L'évaluation environnementale
- Les consultations

Les soirées d'information et de consultation en 2009

- Résultats :
- Ont confirmé l'intérêt de la collectivité au projet
 - Ont permis de cerner les préoccupations et enjeux citoyens

Sondage à l'automne 2009

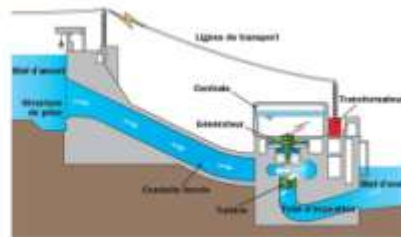
80 % d'appui au projet à condition qu'il :

- Soit géré par les communautés
- Respecte les préoccupations citoyennes
- Génère des revenus au niveau local

Le projet de minicentrale hydroélectrique à Val-Jalbert

- La Société
- Le projet
- L'évaluation environnementale
- Les consultations

- Une minicentrale au fil de l'eau
- 16 mégawatts produits, soit la consommation en énergie de 3 200 foyers



Des infrastructures intégrées au site de Val-Jalbert



Le projet de minicentrale hydroélectrique à Val-Jalbert

Les préoccupations des citoyens

- La Société
- Le projet
- L'évaluation environnementale
- Les consultations

- **Les principales préoccupations identifiées**
 - L'intégration harmonieuse au site de Val-Jalbert
 - L'intégration visuelle des infrastructures
 - Retombées et bénéfices pour la collectivité
 - Aspect visuel de la chute (débit esthétique)
 - Habitat du poisson (débit écologique)
 - Conservation du patrimoine archéologique

Le projet de minicentrale hydroélectrique à Val-Jalbert

Les préoccupations des citoyens

- La Société
- Le projet
- L'évaluation environnementale
- Les consultations

- **Intégration harmonieuse au site de Val-Jalbert**
 - Entente d'intégration et de complémentarité
 - Mise en valeur du patrimoine hydraulique
 - Revenus additionnels pour le Parc (loyer)
 - Enfouissement d'infrastructures : ligne de transport d'énergie, canal d'amenée, conduite forcée



Le vieux Moulin de Val-Jalbert

Le projet de minicentrale hydroélectrique à Val-Jalbert Les préoccupations des citoyens

- La Société
 - Le projet
 - L'évaluation environnementale
 - Les préoccupations
- **L'intégration visuelle**
- Principe directeur de la conception et des structures
 - Faible empreinte visuelle de la minicentrale
- Exemples: verdissage du toit, absence de chemin d'accès, turbine horizontale, toit amovible, juxtaposition à l'ancienne centrale*



Le projet de minicentrale hydroélectrique à Val-Jalbert Les préoccupations des citoyens

- La Société
 - Le projet
 - L'évaluation environnementale
 - Les préoccupations
- **L'intégration visuelle**
- Principe directeur de la conception et des structures
 - Faible empreinte visuelle de la minicentrale



Le projet de minicentrale hydroélectrique à Val-Jalbert Les préoccupations des citoyens

- La Société
 - Le projet
 - L'évaluation environnementale
 - Les préoccupations
- **L'intégration visuelle**
- Le barrage au fil de l'eau
 - Localisation en amont de la chute Maligne
- Visible uniquement à partir du belvédère 2, en rive gauche*

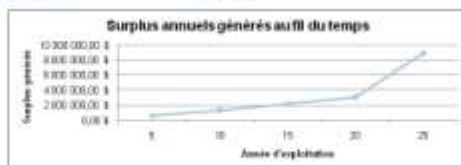


Le projet de minicentrale hydroélectrique à Val-Jalbert Les préoccupations des citoyens

- La Société
 - Le projet
 - L'évaluation environnementale
 - Les préoccupations
- **Retombées et bénéfices pour la collectivité**
- **Création de fonds dédiés par les partenaires**
 - **Plan de maximisation des retombées économiques locales**
En cours d'élaboration
Exemples: - Diviser les appels d'offres en trois lots distincts
- Favoriser l'achat de biens et services locaux
 - **Emplois directs créés**
Construction : 164 emplois
Opérations annuelles : 2 à 3 emplois permanents
 - **Consolidation des activités récréotouristiques**
Revenus de location pour le Parc
 - **Développement d'une expertise locale**

Le projet de minicentrale hydroélectrique à Val-Jalbert Les préoccupations des citoyens

- La Société
 - Le projet
 - L'évaluation environnementale
 - Les préoccupations
- **Surplus anticipés**
- Moyenne annuelle des surplus envisagés calculée sur 25 ans
- Conseil des Montagnais : 1 071 891,88 \$
 - MRC Domaine-du-Roy : 743 106,40 \$
 - MRC Maria Chapdelaine : 743 106,40 \$
 - Chambord : 330 269,52 \$



- Le projet
- **Coût de projet**
- 53,3 millions de dollars

Le projet de minicentrale hydroélectrique à Val-Jalbert Les préoccupations des citoyens

- La Société
 - Le projet
 - L'évaluation environnementale
 - Les préoccupations
- **Aspect visuel de la chute (débit esthétique en période touristique)**
- Travail en étroite collaboration avec la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert
 - Approche méthodologique basée sur une appréciation quantitative et qualitative
 - Proposition d'un débit esthétique de 7 mètres cubes par seconde



La préconsultation

Répondre aux attentes du milieu

La Société

Le projet

L'évaluation
environnementale

Les
préconsultations

Processus d'une durée de 2 mois en 3 étapes

- 1- Séance d'information et de consultation
 - Présentation du projet et de la démarche de préconsultation
- 2- Ateliers thématiques
 - Justification du projet et infrastructures proposées
 - Impacts appréhendés et mesures d'atténuation envisagées
- 3- Séance de validation des résultats

26

La préconsultation

Les résultats

La Société

Le projet

L'évaluation
environnementale

Les
préconsultations

Intégration au projet

- Les résultats permettront d'**intégrer les recommandations et préoccupations des citoyens** à l'étude d'impact sur l'environnement.
- Les résultats validés serviront à compléter le projet **en fonction de l'apport citoyen**

27

La préconsultation

Le calendrier

La Société

Le projet

L'évaluation
environnementale

Les
préconsultations

| | |
|---------------------------------------|---|
| Mardi 28 février 2011 19h00 | Séance d'information et de consultation |
| Jeudi 10 mars 2011 19h00 | 1^{er} atelier Raison d'être du projet et infrastructures proposées |
| Jeudi 31 mars 2011 19h00 | 2^{ème} atelier Impacts appréhendés et mesures d'atténuation envisagées |
| Jeudi 21 avril 2011 19h00 | Séance de validation des résultats |

28

Inscription aux ateliers

- **Atelier 1 : Raison d'être et infrastructures proposées**

Jeudi 10 mars 2011, 19h00

Salle communautaire de Chambord

- La justification du projet : le développement des énergies renouvelables en tant que levier de développement économique
 - Les infrastructures proposées : la description et le fonctionnement des constructions intégrées au projet
- **Atelier 2 : Impacts appréhendés et mesures d'atténuation envisagées**
- Jeudi 31 mars 2011, 19h00**
- Salle communautaire de Chambord**
- Les impacts environnementaux et sociaux liés au développement du projet
 - Les mesures d'atténuation, les études menées sur le terrain et les mesures de collaboration et de contribution au milieu

29



30